



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4237

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4237**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet d'ouvrir la procédure de concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet de prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin et de requalification de la rue Jean Bertin à Villeurbanne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet urbain du Carré de Soie. Elle est connexe à l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie.

Le Conseil de communauté a approuvé, par sa délibération n° 2013-4038, le bilan financier prévisionnel et a décidé l'individualisation partielle d'autorisation de programme relative à la ZAC Villeurbanne La Soie.

Les objectifs poursuivis pour le prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin, et la requalification de la rue Jean Bertin, proposés à la concertation sont :

- assurer un maillage entre la rue Alfred de Musset et la rue de la Poudrette *via* les rues Henri Legay et Jean Bertin prolongées,
- assurer le développement de la trame viaire du projet urbain du Carré de Soie pour favoriser les déplacements tous modes entre les quartiers existants et à créer (notamment Villeurbanne la Soie *via* la traversée de T3 à terme),
- inscrire cet aménagement dans la logique de parc habité, en lui donnant un profil et des aménagements paysagers de qualité.

Par sa nature et son montant, il est proposé que cette opération fasse l'objet d'une concertation préalable.

La procédure de concertation préalable se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation se tiendra du 2 décembre 2013 au 10 janvier 2014,
- un dossier de concertation préalable sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture à la mairie de Villeurbanne et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon.

Ce dossier de concertation comprendra notamment :

- le rappel du contexte général de l'opération,
- le rappel des objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires, pendant toute la période de concertation.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation préalable sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à l'Hôtel de la Communauté urbaine et en mairie de Villeurbanne.

Un avis sera, par ailleurs, publié dans au moins 2 journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de communauté ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par le projet de prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin et de requalification de la rue Jean Bertin à Villeurbanne.

2° - Donne son accord sur les modalités d'ouverture à la concertation préalable dudit projet dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.